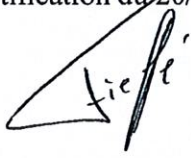
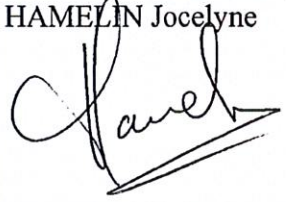


<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>Département du Calvados</p> <p>Arrondissement de Caen</p>	<p>EXTRAIT DE REGISTRE</p> <p>DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal</p> <p>de la Commune de SOIGNOLLES</p> <p>14190</p>
<p><u>Date d'affichage :</u> 20 / 09 / 2024</p> <p><u>Date de convocation :</u> 11 / 09 / 2024</p> <p><u>Nombre de membres :</u></p> <p>En exercice : 10 Présents : 7 Absents : 3 Votants : 10</p>	<p>Le 17 septembre 2024 à 20h30. Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme FIEFFÉ, Maire.</p> <p>Étaient présents : Mme FIEFFÉ Patricia, Mme DELALANDE Soizic, Mme LE COGUIC Ophélie, Mr LEBOYER Hugues, Mr MENARD Bruce, Mme PERREE Edwige, Mme HAMELIN Jocelyne.</p> <p>Mr BESANÇON donne procuration à Mme FIEFFÉ Mme HAGHEBAERT donne procuration à Mme LE COGUIC Mr GAUCHET donne procuration à Mme DELALANDE Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Étaient absent(s) : Mr BESANÇON Geoffroy, Mme HAGHEBAERT Olympe, Mr GAUCHET Bruno.</p> <p>Mme HAMELIN a été désignée comme secrétaire de séance.</p>
<p><u>Objet :</u></p> <p>Délibération 2024-23 CREATION DE POSTE</p>	<p>Mme Le Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal : Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.</p> <p>Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.</p> <p>Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 1^{er} janvier 2022.</p> <p>Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe, en raison d'un avancement de grade.</p> <p>Mme le maire propose à l'assemblée,</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'un emploi d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe, permanent à temps non complet à raison de 8h00 hebdomadaires. - Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/11/2024, <ul style="list-style-type: none"> • Filière : Administrative, • Cadre d'emploi : Adjoints Administratifs,



	<ul style="list-style-type: none">• Grade : Adjoint Administratif principal de 1ère classe :<ul style="list-style-type: none">▪ ancien effectif : 0▪ nouvel effectif : 1- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.- L'inscription au budget, chapitre 012, pour les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois. de l'approuver. <p>APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DECIDE D'ADOPTER LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AINSI PROPOSÉE.</p>
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Caen le 18/09/2024 et publication ou notification du 20/09/2024</p> 	<p>Fait et délibéré le 18 septembre 2024</p> <p>La secrétaire de séance, HAMELIN Jocelyne</p>  <p>Le maire, Patricia FIEFFÉ</p> 